



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 101488

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les unités de visites familiales au sein des centres pénitentiaires. Le maintien des liens familiaux est une priorité importante dans le sens où elle permet une meilleure réinsertion des détenus. Récemment, en plus des parloirs traditionnels, une expérience d'unités de visite familiale a été mise en place dans trois établissements pour longues peines (le centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, les maisons centrales pour hommes de Saint-Martin-de-Ré et Poissy). Il souhaiterait connaître les premiers résultats de ces unités de visites, et savoir si elles seront étendues à d'autres établissements.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que les bilans qui ont été tirés de l'expérimentation des unités de visites familiales (UVF) ont été particulièrement satisfaisants. Ainsi, le centre de détention pour femmes de Rennes est le premier établissement pénitentiaire à avoir inauguré les UVF le 23 septembre 2003. Cet établissement accueille quelque 220 condamnées longues peines venues de toute la France. Le tiers d'entre elles remplit les conditions réglementaires pour pouvoir bénéficier de visites en UVF. L'instauration de ce nouveau mode de rencontre permet de rompre, au moins partiellement, l'isolement familial provoqué par l'éloignement géographique. Depuis l'ouverture de ces structures, près de 300 visites ont eu lieu. Les premières visites, limitées à six heures, passent progressivement à vingt-quatre, quarante-huit voire soixante-douze heures selon les demandes, les situations et les disponibilités. Il s'agit très souvent des visites d'enfants à leur mère incarcérée, accompagnés de l'autre parent ou d'un membre de la famille. La population pénale concernée semble avoir retrouvé une autre dimension dans ses relations avec ses proches, y compris lors des parloirs traditionnels survenus après une visite en UVF. Les personnels impliqués dans le dispositif des unités de visite familiale, très motivés, ont créé une dynamique parmi les équipes de professionnels. L'ouverture des UVF dans les maisons centrales pour hommes de Saint-Martin-de-Ré et de Poissy est tout aussi positive. C'est pourquoi la mise en service du dispositif a été décidée dans quatre autres centres pénitentiaires dès septembre 2006, en l'occurrence Meaux, Avignon-le-Pontet, Toulon-La-Farlède et Liancourt, ainsi que dans les futurs établissements pénitentiaires pour longues peines. Des parloirs familiaux seront installés dans les maisons centrales existantes, notamment à Clairvaux, Moulins, Saint-Maur, Lannemezan, où la configuration des lieux ne permet pas de créer des UVF. Ces parloirs seront situés dans des locaux plus petits que les UVF, mais seront semblables en termes de conception.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101488

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7966

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10905